


- 
- Avant pose : les conditions à satisfaire
 - Pose «à clouer» régie par le DTU n°51.1
 - Pose collée en plein régie par le DTU n°51.2
 - Pose collée sur sols chauffants
 - Techniques générales de pose
 - Finition
 - Entretien
 - Tolérance sur l'ouvrage terminé

CONSEILS DE POSE

Conseils de pose

IMPÉRATIFS TECHNIQUES POUR LA POSE DE PARQUET

- NF P63-201 Travaux du bâtiment – Pose des parquets à clouer (DTU 51.1)
- NF P63-202 Travaux du bâtiment – Pose des parquets à coller (DTU 51.2)

Le non respect de ces règles de pose implique une faute professionnelle et dégage toute responsabilité du fabricant.

Avant pose : les conditions à satisfaire

- Les travaux de gros oeuvre, de revêtements durs et de finitions doivent être accomplis et secs.
- Le local devra être clos (vitrages posés) et le chauffage en état de marche.
- Température des locaux de 15°C minimum avec une hygrométrie dans l'air comprise entre 45 et 60%.
- Pour les locaux humides à usage résidentiel comme les cuisines, salles de bain, toilettes ou autres pièces avec un point d'eau, il est impératif d'avoir une ventilation correctement dimensionnée et en marche permanente.
- L'entreposage du parquet devra se faire dans l'emballage d'origine, posé à plat sur la palette d'origine.
- Le support doit être plan et horizontal : flèche maximum de 5 mm sous une règle de 2 mètres.

ATTENTION à l'humidité du support (principale cause de sinistre) : celle-ci doit impérativement être contrôlée avant pose avec l'appareil « Bombe au carbure ».

- Pour un support béton, le taux d'humidité ne doit pas dépasser 3% de la masse sèche.
- Pour un support bois, le taux d'humidité ne doit pas dépasser 12%.
- Pour une chape anhydrite, le taux d'humidité ne doit pas dépasser 0.5%.
- Concrètement, pour les chapes rapportées (ragréage), le temps de séchage s'évalue à raison d'une semaine et demie par centimètre d'épaisseur en période sèche (compter le double en période humide).

Avant de commencer les travaux, la conformité des tolérances des supports telle que définie par les NF DTU ou les CPT concernés, notamment des tolérances de planéité, d'humidité etc. doit être vérifiée, c'est de la responsabilité du poseur. En cas de non-respect des exigences suivantes, le parqueteur en informe le maître d'ouvrage et refuse l'ouvrage. Si le parqueteur accepte l'ouvrage support, il prend la responsabilité des conséquences sur l'ouvrage de parquet. Quand le parquet est mis en oeuvre, le support est dit accepté.

Nos parquets massifs et contrecollés ne se posent jamais en « pose flottante » !

Pose "à clouer" régie par le DTU n°51.1

- Uniquement pour le parquet massif en 23 mm d'épaisseur ou contrecollé 22 mm.
- La pose clouée peut se faire sur lambourdes, dalles agglomérées, voire ancien parquet sous conditions.
- Premièrement bien vérifier la rigidité, la dureté et l'hygrométrie du support.
- Positionner de préférence les lambourdes de façon à ce que le parquet soit orienté dans le sens de la lumière dominante et de la plus grande longueur de la pièce.
- Les lambourdes peuvent être installées en pose flottante ou fixées, perpendiculairement à la longueur des lames de parquets.
- Régler les lambourdes de niveau en partant du seuil de porte à l'aide de cales d'épaisseur appropriées. Écartement maximum : 400 mm pour une utilisation standard voire moins selon les contraintes d'utilisation.
- La fixation se fait par clouage en biais dans les languettes. Pour ne pas gêner l'emboîtement des lames entre elles, utiliser un chasse-clou (pointes têtes plates de 45 ou 50 mm).

Conseils de pose

Pose collée en plein régie par le DTU n°51.2

- Pose adaptée au parquet massif 14 et 23mm ainsi qu'au contrecollé 16 et 22mm.
- Utiliser une colle spéciale parquets respectant la norme NF EN 14293 ou NF ISO 17178.
- Appliquer celle-ci directement sur le support avec une spatule à crans carrés de 4 mm.
- Le support doit présenter en tout point une cohésion telle qu'un grattage superficiel avec un objet métallique ne doit entraîner ni poussière, ni grains, ni écailles. Le support ne doit présenter en surface aucune zone s'opposant à l'adhérence de la colle. Il doit donc avoir été protégé des projections de corps gras, de plâtre et de peinture.
- La porosité est mesurée en réalisant le « test à la goutte d'eau ».
- Toujours vérifier l'accroche de la colle avec le support et le parquet avant de commencer la pose.
- Les sous-couches doivent respecter la norme NF B53-676 – Celles-ci sont incompatibles avec les parquets massifs ou contrecollés sur tous les types de sols chauffants. Les plaques de liège doivent être collées au support en diagonale par rapport à la pose du parquet et elles ne doivent pas être jointives.
- Commencer la pose des premiers rangs en appliquant une force du haut vers le bas pour une meilleure adhésion.
- La colle en cordon est conforme au DTU 51.2. Souvent mal mise en œuvre, nous ne recommandons pas ce type de pose.
- **Ne jamais encoller rainures et languettes, ni en rives ni en bouts !**

Pose collée sur sols chauffants

Le chauffage doit être mis en route progressivement pendant 3 semaines puis arrêté une semaine avant la pose. Puis remis en route progressivement 1 semaine après la fin de la pose.

Le maître d'ouvrage doit fournir un rapport attestant cette mise en route en conformité avec les normes en vigueur.

Ne jamais recouvrir le parquet après la mise en chauffe même avec une protection spécifique.

Bien vérifier l'humidité de la chape avant pose (en veillant à ne pas endommager le réseau de chauffage).

Collage en plein uniquement avec une colle compatible planchers chauffants et sans sous-couche.

Dispositifs particuliers pour les planchers chauffants hydrauliques

La température du fluide ne doit pas dépasser 40° et celle de la surface des sols 28°.

Dispositifs particuliers pour les planchers chauffants hydrauliques rafraichissants (réversibles)

La température du fluide ne doit pas dépasser 40° et celle de la surface des sols 28°.

La température de consigne ne doit pas descendre de plus de 5°C par rapport à la température extérieure.

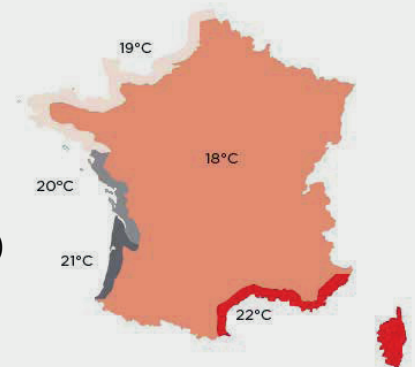
En France la température minimale du fluide se détermine en fonction de la situation géographique (voir carte) entre 18 et 22°C.

Dispositifs particuliers pour les planchers chauffants Electriques (PRE)

Le câble chauffant doit être recouvert par une chape de 6 cm.

La température de surface ne doit pas dépasser 28°C.

A l'utilisation, ne pas recouvrir le sol avec des tapis ou autres et laisser un espace libre d'au moins 3 cm entre tout élément mobilier et le sol.



Conseils de pose

Techniques générales de pose :

- IMPÉRATIVEMENT, avant de commencer la pose, ouvrir plusieurs paquets et assembler plusieurs lames au sol pour contrôler la conformité de la marchandise : le choix, l'épaisseur, l'équerrage, et l'homogénéité de la finition pour les produits finis usine. La pose du parquet signifie que le poseur a contrôlé et accepté la marchandise, aucune réclamation à l'encontre du fabricant ne pourra être faite sur ces critères une fois le parquet posé.
- Disposer les lames dans le sens de la lumière dominante et de préférence dans le sens de la longueur de la pièce.
- Commencer la pose le long d'un mur en alignant la première rangée à l'aide d'un cordeau ou d'une règle.
- Laisser le long des murs un joint de dilatation de 8 mm minimum. Disposer provisoirement dans le joint des cales en bois ou en plastique dur. Contrôler régulièrement l'équerrage et l'alignement.
- Continuer la pose des rangées suivantes en utilisant la chute de chacun des rangs précédents afin d'obtenir une pose "à joints perdus".
- Les joints en bout, d'une rangée à l'autre, sont décalés d'au moins 2 fois la largeur des lames (et d'au moins 10 cm).
- Pour d'autres motifs comme la coupe de pierre, le point de Hongrie ou le bâton rompu, se référer au DTU 51.1 ou 51.2.
- Après avoir retiré les cales provisoires, poser les plinthes d'épaisseur suffisante pour recouvrir intégralement le jeu périphérique sans s'opposer aux variations dimensionnelles du parquet.
- Les plinthes ne doivent pas reposer sur le parquet.
- Ne pas ponter les joints de fractionnement et de retrait de la chape !
- Il appartient au maître d'ouvrage de maintenir les conditions de température et d'hygrométrie après pose.
- Si les conditions nécessitent une protection après la mise en œuvre, celle-ci doit être adaptée (respirante, micro perforée) et surtout pas imperméable au risque de causer des dommages irréversibles.

Finition

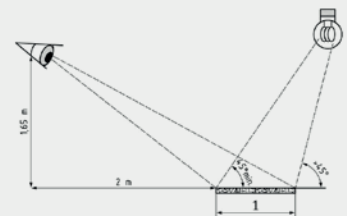
- Pour le parquet livré BRUT, il est indispensable de poncer après pose, pour préparer la surface et enlever le mastic présent sur les choix nouveaux.
- Il faudra par la suite appliquer un vernis, une huile ou une cire.
- Pour les parquets vernis usine, ceux-ci sont prêts à l'emploi.
- Pour les parquets pré-huilés usine, ajouter une couche d'huile d'entretien après pose (très facile à appliquer et séchage rapide).

Entretien

- Pour les vernis : balayage à l'aide d'un chiffon humecté d'eau mélangée à un détergent doux ou un savon.
- Pour les huiles : balayage à l'aide d'un chiffon humecté d'eau mélangée à un détergent doux, puis repasser une couche de nettoyant intensif, puis d'huile d'entretien dès que cela semble nécessaire.
- Pour les cires : entretien à l'aide de l'aspirateur ou d'une serpillière à peine humide. Remettre de la cire dès que cela s'avère nécessaire.

Tolérance sur l'ouvrage terminé

L'aspect final du parquet doit être évalué à une hauteur de 1,65 m et à une distance de 2 m avec un éclairage non rasant (supérieur à 45°). Les tolérances données doivent être respectées avec un taux de conformité supérieur ou égal à 95 % par pièce concernée sans toutefois dépasser deux fois les tolérances admises.



Joints : pour le chêne on admet que l'épaisseur et la largeur d'un élément en bois libre de ses mouvements augmentent de 0,33 % pour chaque 1 % de teneur en humidité au-dessus de la teneur en humidité de référence et diminuent de 0,33 % pour chaque 1 % de teneur en humidité au-dessous de la teneur en humidité de référence. Pour information, notre massif est livré à 10 % (+/- 1 %). La largeur des joints en bout et en rive ne doit pas dépasser 2 % de la largeur des lames, avec un maximum de 2 mm (3 mm pour les largeurs supérieures à 140 mm).

Planéité : la tolérance de tuilage est de 0,5 % maximum de la largeur des lames, avec un maximum de 0,5 mm.